Image not found or type unknown

Temps effectif de travail

Par **Fabien60210**, le **13/12/2015** à **11:27**

Je suis en cdi depuis presque 1 an dans une entreprise pbarmaceutique et mon soucis c'est que lorsqu'il n'y a plus de travail on me fait quitter l'entreprise avant la fin de mon temps effectif de travail et do s je retrouve dans le negatif au niveau des heures et lorsqu'il y a des heures supplementaires, celles ci ne sont pas remunerees, c'est de la recuperation. Je trouve cela aberrant et un peu trop arbitraire. Est ce que normalement l'employeur ne doit il pas me trouver du travail jusqu'a la fin de mon temps effectif de travail. Merci pour votre reponse.

Par **P.M.**, le **13/12/2015** à **17:23**

Bonjour,
Normalement l'employeur ne peut que prolonger la journée de travail par des heures supplémentaires mais pas la réduire au dernier moment et est tenu par ailleurs de vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat de travail ou au moins de vous payer en conséquence...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés